FACULTE DE MEDECINE DE PARIS

Année 1938 N° _____

276

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(DIPLOME D'ÉTAT)

PAR

Louis **L. FAURE-MURET**

Né le 19 Novembre 1908 à Armentières (Nord)

ÉTUDE
SUR
L'HYGIÈNE SCOLAIRE RURALE

Président : M. TANON, Professeur

PARIS
MAURICE LAVERGNE, IMPRIMEUR
289, Rue Saint-Jacques, 289

1938

FACULTE DE MEDECINE DE PARIS

Année 1938 N° _____

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(DIPLOME D'ÉTAT)

PAR

L. FAURE-MURET

Né le 19 Novembre 1908 à Armentières (Nord)

ÉTUDE
SUR
L'HYGIÈNE SCOLAIRE RURALE

Président : M. TANON, Professeur

PARIS
MAURICE LAVERGNE, IMPRIMEUR
289, Rue Saint-Jacques, 289

1938

LE DOYEN..... TIFFENEAU.

I. — PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	ROUVIÈRE.
Physiologie	Léon BINET.
Physique médicale	STROHL.
Chimie médicale	DESGREZ.
Bactériologie	Robrt DEBRÉ.
Parasitologie et histoire naturelle médicale	BRUMPT.
Pathologie médicale et générale	BAUDOUIN.
Pathologie médicale	ABRAMI.
Pathologie chirurgicale	CHEVASSU.
Anatomie pathologique	ROUSSY.
Histologie	CHAMPY.
Pharmacologie et matière médicale	TIFFENEAU.
Thérapeutique	HARVIA.
Hygiène et médecine préventive	TANON.
Médecine légale	BALTHAZARD.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	LAIGNEL-LAVASTINE.
Pathologie expérimentale et comparée	FIESSINGER.
Hydrologie thérapeutique et climatologie	CHIRAY
Clinique médicale	LOEPER.
»	CARNOT.
»	CLERC.
»	Marcel LABBÉ.
Hygiène et clinique de la première enfance	LEREBOULLET.
Clinique des maladies des enfants	NOBECOURT.
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	H. CLAUDE.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GOUGEROT.
Clinique des maladies du système nerveux	GUILLAIN.
Clinique des maladies infectieuses	LEMIERRE.
Clinique chirurgicale	CUNÉO.
»	GOSSET.
»	GREGOIRE.
»	LENORMANT.
Clinique ophtalmologique	TERRIEN.
Clinique urologique	MARION.
Clinique d'accouchements	LÉVY-SOLAL
»	COUVELAIRE.
»	JEANNIN.
Clinique gynécologique	MOCQUOT.
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie	OMBRÉDANNE.
Clinique thérapeutique médicale	RATHERY.
Clinique oto-rhino-laryngologique	LEMAITRE.
Clinique thérapeutique chirurgicale	Pierre DUVAL.
Clinique propédeutique	Maurice VILLARET.
Clinique de la Tuberculose	BEZANÇON.
Clinique chirurgicale orthopédique de l'adulte	MATHIEU.
Cardiologie clinique	LAUBRY.
Professeurs sans chaire	HOVELACQUE.
»	MULON.
»	OLIVIER.
»	VERNE.

R.UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

II. — Agrégés en Exercice

MM.		MM	
AMELINE	Pathologie chirurgic.	LANTUÉJOUL	Obstétrique.
BARIETY	Pathologie médicale.	LABOCHE (Guy)	Pathologie médicale.
BÉNARD (Henri)	Pathologie médicale.	LELONG	Pathol. expérimentale
Jstin BESANÇON	Hydrologie.	LEMAIRE	Pathologie chirurgic.
BERNARD (Etienne)	Pathologie médicale.	LEVEUF	Pharmacologie.
BOULIN	Pathologie médicale.	Mlle J. LÉVY	Neurol. et Psychiatrie
BULLIARD	Histologie.	LÉVY-VALENSI	Pathologie chirurgic.
CATHALA	Pathologie médicale.	MENEGAUX	Pathologie médicale.
CHEVALLIER	Pathologie médicale.	MOLLARET	Pathologie médicale.
COSTE	Pathologie médicale.	MOREAU	Pathologie chirurgic.
DOGNON	Physique.	MOULONGUET	Pathologie médicale.
FEY	Urologie.	MOUQUIN	Anat. pathologique.
FUNCK	Pathologie chirurgic.	OBERLING	Pathologie chirurgic.
GALLIARD	Parasitologie.	PETIT-DUTAILLIS	Médecine légale.
GASTINEL	Bactériologie.	PIÉDELIÈVRE	Obstétrique.
DE GAUDART D'ALLAINES	Pathologie chirurgic.	PORTES	Ophtalmologie.
DE GENNES	Pathologie médicale.	RENARD	Physiologie.
GAYET	Physiologie	RICHET	Chimie biologique.
GIROUD	Histologie.	SANNIÉ	Pathol. expérimentale
HAGUENAU	Pathologie médicale.	SÉNÈQUE	Pathologie médicale.
HALPHEN	Oto-Rhino-Laryngol.	TROISIER	Obstétrique.
HAZARD	Pharmacologie.	TURPIN	Pathologie médicale.
HUGUENIN	Anat. pathologique.	VIGNES	Pathologie chirurgic.
JOANNON	Hygiène.	WILMOTH	Pathol chirurgic.
LACOMME	Obstétrique.		

III. — Agrégés rappelés a l'Exercice
pour le service des examens

MM.		MM	
ALGLAVE	Physiologie.	LEROUX	Anat. pathologique.
BUSQUET	Pathologie chirurgic.	NEVEU-LEMAIRE	Parasitologie
CHAILLEY-BERT	Pharmacologie.	PHILIBERT	Bactériologie.

IV. — Agrégés chargés de cours de clinique annexe
a titre permanent

MM.		MM	
ALAJOUANINE	Clinique médicale.	BASSET	Clinique Chirurgicale.
AUBERTIN		BROCQ	
BRULÉ		CADENAT	
CHABROL		GATELLIER	
DONZELOT		HEITZ-BOYER	
DUVOIR		MOURE	
LIAN		QUENU	
PASTEUR-VALLERY-RADOT		SCHWARTZ	
SÉZARY		VELTER	
		ECALLE	Clinique obstétricale.
		LE LORIER	
		METZGER	
		GUÉNIOT	

V. — Chargés de cours

MM.	
CHAILLEY-BERT, agrégé	Education physique.
LEDOUX-LEBARD	Radiologie clinique.
PHILIBERT, agrégé	Microbiologie.
RUPPE	Stomatologie.
WEIL-HALLÉ	Puériculture.

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PÈRE

A MA MÈRE

En témoignage d'affection et de reconnaissance.

A MA FEMME

Ma dévouée collaboratrice.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR TANON

Professeur d'Hygiène à la Faculté de Médecine de Paris
Conseiller technique du Ministère de la Santé Publique
Inspecteur Général des Services Techniques d'Hygiène
de la Préfecture de Police
Chevalier de la Légion d'Honneur
Membre de l'Académie de Médecine

Qui a bien voulu nous faire le grand honneur de présider cette thèse.
En témoignage de notre très respectueuse reconnaissance.

A MES MAITRES
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

A MES MAITRES DANS LES HOPITAUX

INTRODUCTION

Le rôle de médecin inspecteur scolaire apparaît de plus en plus considérable. On commence à s'apercevoir en effet que l'école représente un véritable centre de propagande pour l'hygiène, plus encore par l'exemple et éventuellement par l'assistance, que par l'enseignement proprement dit. L'école doit inculquer à la génération future les principes d'hygiène et elle peut, par l'intermédiaire des enfants, atteindre aussi les parents, qui, surtout à la campagne, n'en ont pas la moindre compréhension. En effet, le campagnard qui a une existence rude et qui vit la plupart du temps isolé de ses semblables, n'a aucune idée de ce que sont les microbes et ne peut concevoir les ravages qui peuvent en résulter ; lorsqu'on lui en parle, il écoute distraitement en se demandant si on ne veut pas se moquer de lui. Il n'a rien appris de tout cela dans sa jeunesse. Donc tout lui indifférent.

L'organisation actuelle de l'hygiène scolaire est-elle à la hauteur d'une telle tâche ? Elle l'est peut-être dans certains centres urbains, mais elle ne l'est sûrement pas dans le milieu rural. La plupart des écoles de campagne sont absolument hors d'état de donner l'exemple de l'hygiène à la popu-

lation. L'inspection médicale est insuffisante et les problèmes d'hygiène sont abandonnés aux instituteurs armés souvent de leur seule bonne volonté.

Un instituteur me signalait n'avoir jamais reçu la visite d'un inspecteur d'hygiène depuis le début de sa carrière, c'est-à-dire depuis 32 ans.

A priori, l'état de santé général devrait être infiniment supérieur à la campagne que dans les villes. Nombre de problèmes auxquels on cherche vainement une solution dans le milieu urbain, sont d'avance résolus à la campagne. Le grand air, le soleil, les éléments d'une alimentation saine et rationnelle, le calme, la possibilité et même la nécessité de l'exercice physique, etc., concourent à assurer aux habitants des campagnes la base d'une bonne santé. Or, en est-il ainsi en réalité ? Il ne le semble pas. En dépit de tous ces facteurs favorables, les conditions hygiéniques du milieu rural restent très inférieures à celles des villes.

Il y a là cependant une question nationale. Si la campagne se dépeuple, c'est parce que le paysan trouve dans les villes des conditions de confort et d'hygiène inconnues au village. Pour favoriser le retour à la terre, deux choses sont nécessaires : l'amélioration des conditions matérielles de la vie rurale et l'éducation de la population. Il est évident que dans un village où l'école représente le seul lieu où un enseignement est donné, c'est à l'hygiène scolaire qu'incombe la plus grande partie de cette tâche.

L'enseignement de l'hygiène, quoique indispensable, ne suffit pas. L'école doit donner l'exemple et elle doit donner aussi des moyens pour faire observer les règles d'hygiène. Toute école devrait posséder une salle de douches, toute école devrait être un petit centre hygiénique sous la surveillance d'un médecin.

Nous sommes encore très loin de cet état de choses. Trop de préjugés sont encore à combattre et trop de difficultés matérielles à surmonter. Malgré l'état insuffisant de l'hygiène scolaire rurale ou peut-être justement à cause de cet état il nous a paru intéressant d'étudier dans notre thèse un certain nombre de points qui s'y rattachent. Il existe de nombreux ouvrages sur l'hygiène scolaire, mais aucun d'eux n'a trait spécialement au milieu rural. Dans une série de rapports, la Commission d'Hygiène de la Société des Nations a étudié les conditions de l'hygiène dans les campagnes, mais nous n'y avons trouvé aucune allusion à l'hygiène scolaire. Notre travail nous paraît donc utile car il attire l'attention à un problème jusqu'ici peu étudié.

I

ORGANISATION DE L'HYGIÈNE SCOLAIRE EN FRANCE

L'idée d'une surveillance médicale des écoles est née en France sous la Révolution. Le 26 juin 1793, Sieyès, Daunou et Lakanal soumirent à la Convention un projet de loi conçu dans les termes suivants :

« Un officier de santé du district est chargé par le bureau d'inspection de visiter dans les quatre saisons de l'année toutes les écoles nationales du district.

Il examine et conseille les exercices gymnastiques les plus convenables.

Il examine les enfants et indique en général et en particulier les règles les plus propres à fortifier leur santé. »

Ce projet ne fut pas voté et l'on ne trouve aucune réalisation sérieuse jusqu'à 1879. Ce ne sont pourtant pas les suggestions qui ont manqué et un rapport d'Orfila, en 1833, prévoit dans toutes les écoles des visites médicales hebdomadaires.

La loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement prévoit l'inspection médicale des écoles exercée « par des médecins inspecteurs con-

munaux ou départementaux ». En fait, les détails de l'organisation sont abandonnés à l'initiative des communes et des départements.

Quant à l'hygiène des locaux scolaires, elle a été réglementée par les circulaires ministérielles du 18 janvier 1887, complétée par celle du 26 septembre 1910.

A plusieurs reprises des projets de lois furent déposés dans le but de jeter les bases d'une hygiène scolaire dépendant directement de l'Etat, mais ces projets n'eurent pas de suite. Le projet de 1910, comme celui de 1931 sont restés dans les archives et ne furent pas votés.

De cette sorte, l'hygiène scolaire est actuellement abandonnée aux autorités communales et départementales. Cette décentralisation fait que l'état sanitaire des écoles est extrêmement inégal. Dans les grandes villes, ainsi que dans certains départements, l'hygiène scolaire a fait l'objet de nombreux perfectionnements, alors que dans d'autres aucune initiative n'a encore été prise. L'organisation de l'hygiène scolaire est avant tout une question de budget. L'on comprend donc que les communes pauvres restent très en arrière du progrès. D'ailleurs, même dans les département où des institutions d'hygiène scolaire existent, leur rôle se borne à la surveillance des locaux scolaire et à la prophylaxie des maladies contagieuses.

En 1914, il n'existait une inspection médicale des écoles que dans 36 départements. Actuellement,

ce nombre est certainement plus élevé, mais il reste très insuffisant. Le recrutement des médecins inspecteurs est souvent abandonné aux hasards et aux recommandations. D'ailleurs ceux-ci souvent remplissent une fonction purement honorifique, sans aucune rétribution. Très souvent la tâche des médecins nommés par le préfet est écrasante car ils doivent visiter un trop grand nombre d'écoles. Il leur reste alors le choix de ne voir les enfants que d'une façon trop rapide et insuffisante ou bien ne les voir qu'une ou deux fois par an.

L'inspection médicale, bien qu'essentielle, ne constitue qu'une partie du problème de l'hygiène scolaire. L'état sanitaire des locaux, leur aménagement rationnel, les exemples pratiques fournis à l'écolier, l'enseignement de l'hygiène, etc.. doivent également retenir l'attention. Or, il faut bien reconnaître que toutes ces questions demandent encore un perfectionnement considérable. La plupart des écoles rurales ont été construites à une époque où l'on se souciait fort peu de l'hygiène et du confort de l'écolier. Leur aménagement est vétuste et sur bien des points elles laissent à désirer. Or, nous avons vu que l'école devrait être le foyer même de l'hygiène au village, elle doit être un centre d'enseignement, d'assistance et de prophylaxie.

La tableau peut-être un peu sombre que nous venons de tracer ne concerne heureusement pas toute la France. Certaines villes, comme Paris, Lyon, Nice, Strasbourg et leurs banlieues, possè-

dent une organisation d'inspection médicale scolaire remarquable. Même certaines régions rurales, comme le département du Nord, sont aujourd'hui dotées d'écoles modernes, satisfaisant à toutes les règles de l'hygiène.

L'état avancé de l'hygiène scolaire dans ces régions, ainsi que dans certains pays étrangers, comme la Hollande, la Tchécoslovaquie, la Pologne, peut servir de modèle pour réorganiser cette hygiène dans nos campagnes.

II

L'ÉCOLE RURALE

Les hygiénistes, les promoteurs d'une ère nou-nouvelle de la vie scolaire ont avant tout en vue les grands centres urbains et perdent un peu en vue l'humble école de village. N'oublions pas cependant que la grande majorité des enfants de France reçoit son instruction primaire dans les écoles rurales. Actuellement, les deux tiers environ de la population françaises vivent à la campagne. Etant donné la natalité plus élevée de celle-ci, on peut admettre que plus des deux tiers des enants passent par l'école du village.

Etant donné la dispersion de la population dans certaines régions, l'école reçoit les enfants de plusieurs agglomérations. On admet en principe que l'enfant ne doit pas parcourir plus de deux kilomètres pour se rendre en classe. Ce principe souffre cependant de nombreuses exceptions et le village où se trouve l'école est souvent séparé d'une très grande distance des habitations des élèves.

Ceux-ci arrivent donc le matin, après avoir fait une longue marche. Cette marche peut être un exercice salutaire lorsqu'il fait beau, mais elle peut être

aussi une source de fatigue, de refroidissement, de surmenage lorsqu'elle porte sur une trop grande distance et par un temps froid, humide ou au contraire sous le soleil ardent de l'été.

La plupart des écoles de village ne disposent que d'un nombre de locaux restreint. Une seule ou tout au plus deux salles de classe, point de vestiaire, point d'endroit où l'enfant peut se nettoyer, se laver. Les salles de classe sont souvent mal éclairées, mal chauffées. Les bancs sont peu confortables. L'ensemble fait encore trop souvent une impression sale et déprimante. Nous reviendrons d'ailleurs encore en détail sur le bâtiment scolaire, ses annexes et ses accessoires.

Lorsque les classes du matin sont terminées, les enfants retournent chez eux, sauf ceux qui demeurent trop loin. Ces derniers apportent généralement un casse-croûte qu'ils mangent soit dans la salle de classe, soit dans la cour. Nul ne surveille leur nourriture et la façon dont ils mangent. Il y a aurait là cependant une occasion unique d'essayer de corriger les habitudes alimentaires souvent déplorables de la population de nos campagnes.

En principe, la propreté corporelle des écoliers est surveillée par les maîtres. Or, voici ce qui se passe. Lorsqu'un enfant se présente le matin dans un état de propreté insuffisant, l'instituteur en est réduit à le renvoyer chez lui. Or, est-ce toujours l'enfant qu'il faut punir (si tant est que ce renvoi soit pour lui une punition), n'est-ce pas presque tou-

jours de la faute des parents si l'enfant n'a pas encore contracté à l'âge scolaire des habitudes de propreté satisfaisantes ? Dans une école moderne on devrait pouvoir assurer la propreté des enfants dans le cadre de l'école même, en leur apprenant à se laver, en leur fournissant les moyens de se laver et même de se baigner périodiquement.

Il faut d'ailleurs reconnaître que les maîtres font tout ce qu'ils peuvent, mais les moyens matériels dont ils disposent ne permettent pas de faire beaucoup. D'ailleurs souvent, ils ont la charge d'un trop grand nombre d'enfants pour pouvoir s'occuper personnellement de chacun au point de vue de leur éducation hygiénique.

Nous avons déjà dit qu'un certain nombre de problèmes importants d'hygiène scolaire sont d'avance résolus à la campagne. Il en est ainsi du problème du grand air et de l'exercice physique. Même si les locaux et le programme ne permettent pas de donner une grande place à l'éducation physique, les enfants du milieu rural n'en sont jamais privés au même point que ceux des villes.

Pour d'autres questions, l'hygiéniste rencontre à la campagne par contre une résistance accrue. Alors que dans la plupart des cas les parents des milieux urbains sont sinon des adjuvants de l'hygiéniste du moins ils ne s'opposent pas à son travail, dans les campagnes il faut lutter davantage contre les préjugés, l'indifférence et la routine.

L'attitude antihygiéniste du paysan est bien connue et l'école devrait lutter précisément en atteignant les parents à travers les enfants. Mais à l'état actuel des choses, une telle lutte ne peut être efficace que si elle n'impose pas de nouvelles charges matérielles aux parents.

III

LE BATIMENT SCOLAIRE ET SES ANNEXES

Un certain nombre de décrets et circulaires ministériels ont fixé les règlements concernant la disposition des locaux des écoles primaires (voir Gréard ; Lamy et Gobrau, etc.). Ces règlements, souvent insuffisants aux yeux de l'hygiéniste moderne, ont en outre le défaut de ne pas tenir compte des exigences locales.

Ainsi, le règlement prescrit que l'école doit être située au centre de la population qu'elle doit desservir afin d'éviter une course trop longue aux enfants. Nous avons vu que la distance que ceux-ci doivent parcourir ne doit pas être supérieure à deux kilomètres. Or, il existe couramment des écoles qui reçoivent et sont obligées de recevoir des enfants qui viennent de plus de cinq kilomètres. A l'image de certains pays étrangers, on devrait alors mettre à la disposition des enfants des moyens de communication gratuits.

Par ailleurs, l'emplacement d'une école doit s'inspirer d'autres considérations que celles qui concernent son éloignement du centre de l'agglomé-

tion. L'école doit être située en effet dans un endroit salubre, de préférence sur un plateau plutôt qu'au fond d'une vallée. Elle doit être éloignée de tous les établissements insalubres (dépotoirs, abattoirs, cimetières) d'au moins 100 mètres.

Selon les règlements, l'école doit être éloignée de 8 mètres au moins des constructions voisines. Cette distance est insuffisante selon Dufestel.

Il est évident que dans une grande ville on trouve plus facilement des emplacements qui satisfont à toutes ces exigences. Dans un petit village le choix est beaucoup moins grand.

La construction d'une école moderne doit répondre à un certain nombre de conditions sur lesquelles nous n'insistons pas. L'architecture scolaire a atteint aujourd'hui un haut degré de perfectionnement. Malheureusement, les écoles rurales ne profitent guère de ces progrès, sauf dans de cas assez rares. Ainsi, les villages reconstruits des régions libérées sont dotés d'écoles modèles. Nous voudrions espérer que le pays n'aura pas besoin d'être dévasté pour qu'on renouvelle un peu l'équipement scolaire.

Pourtant lorsque l'Etat prenait à sa charge 75 % des frais de construction, quelques maires avisés ont fait bâtir des écoles ; mais l'abaissement de la part de l'Etat à 50 % a arrêté le mouvement qui se dessinait déjà.

La pièce essentielle de l'école est la salle de classe. Les dimensions de celle-ci sont fixées selon

le nombre des élèves. Chaque enfant a droit à une superficie de 1 m^2 25, ce qui, avec 4 mètres de hauteur de plafond, fait 5 mètres cubes. Par ailleurs, le nombre maximum d'élèves à admettre dans une classe est fixé à 50. Ce chiffre est beaucoup trop élevé au dire des spécialistes (Dufestel). Le chiffre raisonnable serait 30.

Les dimensions de la salle de classe sont encore déterminées par d'autres facteurs : la visibilité du tableau noir et des planches depuis le dernier rang Selon Trélat, la longueur de la classe ne devrait pas dépasser 6 m. 50. Or, on sait que dans nombre d'écoles de village, les classes sont loin de satisfaire à toutes ces exigences, et ne le peuvent pas.

Dans beaucoup d'écoles rurales, la salle de classe s'ouvre directement dans la cour et souvent même dans la rue par une porte vitrée à sa partie supérieure. Cette disposition a de nombreux inconvénients et il serait souhaitable qu'un vestibule ou un couloir s'interposât entre l'extérieur et la classe.

Les fenêtres de l'école sont encore souvent étroites, ne laissant entrer qu'un lumière parcinomieuse et ne facilitant pas l'aération. La plupart des écoles modernes se caractérisent par une augmentation considérable des surfaces perméables à la lumière et à l'air. Notons d'ailleurs qu'à la campagne ce facteur est négligeable, ou a moins d'importance que dans les villes.

Dans presque toutes les écoles rurales les élèves sont obligés de déposer leurs vêtements dans la

salle de classe elle-même sur des patères. La nécessité de locaux isolés servant de vestiaires est soulignée par tous les auteurs. Les vêtements, surtout lorsqu'ils sont mouillés, dégagent une odeur désagréable qui imprègne à la longue la salle de classe. On insiste également sur le rôle des vêtements dans la propagation de certaines infections et surtout dans celle des parasites. Seuls les pharmaciens pourraient dire la quantité de produits divers vendus par eux pour venir à bout des poux et des puces ; les mères de famille pourraient en dire long aussi. Les vêtements devraient donc être déposés dans un vestiaire dont la disposition doit éviter le contact entre les pièces d'habillement des élèves.

Nous n'insistons pas sur la cour de récréation, le préau couvert, la salle de gymnastique qui font bien souvent défaut ou sont insuffisants, mais dont l'importance est moindre à la campagne que dans les villes.

Le problème de l'éclairage est un de ceux qui ont fait des progrès incontestables même dans les milieux ruraux. La pénétration de l'électricité dans nos campagnes a fait disparaître dans presque toutes les écoles la lampe à pétrole fournissant une lumière insuffisante et dégageant des gaz malodorants et nocifs.

Quant au chauffage, il laisse encore beaucoup à désirer. Trop souvent encore, l'école est chauffée par un poêle en fonte, source toujours menaçante d'une intoxication oxycarbonée. On a bien construit

des modèles de poêles spécialement conçus pour écoles, mais ils ne sont pas suffisamment répandus. D'ailleurs, le système idéal serait le chauffage central, permettant de chauffer non seulement la salle de classe, mais aussi les différentes annexes de l'école. Malheureusement le chauffage central représente encore un rêve lointain pour la plupart des écoles de village.

La question de l'eau reste encore à la fois la plus importante et la plus difficile. Toute école doit avoir de l'eau potable et doit disposer d'une quantité d'eau suffisante pour alimenter des lavabos, des douches et les chasses d'eau des water-closets. Quant à l'écoulement des eaux polluées, il doit être également assuré.

Bien souvent encore dans les écoles de campagne l'eau est fournie par un puits. Cette eau devra être soigneusement étudiée au point de vue chimique et bactériologique avant d'être livrée à la consommation des enfants. On sait aussi l'importance de l'emplacement du puits par rapport à celui des fosses d'aisance, les dépotoirs, des tas de fumier, etc. Ces principes sont rarement observés. Les maires craignent de blesser les propriétaires de ces lieux dangereux et préfèrent se taire. Souvent l'eau aura besoin d'être filtrée avant d'être livrée à la consommation. Le règlement scolaire prévoit d'ailleurs des dispositions à cet égard.

Il est à peu près indispensable d'établir une canalisation, même lorsque l'eau est fournie par un

puits. Un réservoir peut être placé au grenier et son alimentation est facilement assurée par une pompe. La canalisation, partant de ce réservoir, alimentera les fontaines d'eau potable placées de préférence dans la cour. Le gobelet commun doit être proscrit et remplacé par un gobelet personnel.

Les lavabos sont encore souvent absents dans les écoles rurales. Comment reprocher alors aux enfants de ne pas être assez propres ? En dehors d'un système de lavabos, il serait désirable que chaque école possédât des douches, mais la réalisation de celles-ci se poursuit.

Le water-closet est obligatoire dans les écoles. Il doit y avoir deux cabinets par classes pour les garçons et trois pour les filles. Ce nombre est insuffisant, mais c'est surtout le système des water-closets qui est presque toujours défectueux. On sait combien ce problème hygiénique est généralement négligé à la campagne et ce serait justement à l'école de donner l'exemple.

Voici enfin la question de l'aération et du nettoyage des locaux scolaires. Nous n'insistons pas sur les systèmes modernes d'aération que l'on tend à réaliser de plus en plus dans les centres scolaires des villes. Des dosages de CO^2 ont montré que l'air d'une classe devrait être renouvelé au moins deux ou trois fois à l'heure. Or, on sait que ce nouvellement ne se fait qu'une fois toutes les 90 minutes.

Quant au nettoyage, il consiste souvent encore en un balayage plus que sommaire exécuté par les

enfants eux-mêmes, chacun à tour de rôle. On a maintes fois insisté sur les dangers de ce procédé. L'enfant désigné pour la corvée avale toute la poussière apportée par les autres. Selon la loi du 26 décembre 1908, les communes de plus de 1.000 habitants doivent assurer le nettoyage de l'école à leurs frais. Un amendement récent a abaissé cette limite aux communes de 500 habitants, mais les communes moins importantes font encore aujourd'hui exécuter le travail par les écoliers, en dépit des règles d'hygiène et des accidents toujours possibles. Il y a ainsi une sorte d'inégalité entre l'écolier des villes et celui des petites campagnes. Le service du nettoyage des classes et celui de l'entretien des poêles devraient être mis à la charge de toutes les communes sans aucune exception. Les instituteurs, directement intéressés, se prononcent en général dans ce sens. La rémunération des gens de service dans les écoles maternelles est à la charge des communes, mais rien n'est prévu en ce sens pour les écoles publiques élémentaires.

Tout est donc laissé à la bonne volonté des communes ; certaines, dans l'intérêt de la santé des élèves, ont fait effectuer le nettoyage par des personnes adultes, mais d'autres, sous prétexte d'économies ou de manque de ressources, laissent les instituteurs et les élèves s'occuper du balayage. Cette corvée se fait dans des conditions d'hygiène très défectueuses. Si le maître s'éloigne, l'enfant oublie d'ouvrir la fenêtre, ou ne mouille pas le sol avant

de balayer et ne fait que déplacer la poussière, la rendant ainsi plus dangereuse. Les poumons de ces enfants, mal préparés aux attaques des germes infectieux et par là plus sensibles, respirent alors ces poussières chargées de tous les miasmes, y compris le bacille de la tuberculose.

Dans les usines le balayage est formellement interdit à tous les jeunes gens de moins de 18 ans ; dans les écoles ce travail est effectué par des enfants de 10 à 14 ans, parfois moins. La santé de nos enfants doit être sacrée ; l'intégrité de leurs fonctions physiques doit être maintenue absolue, si l'on veut plus tard avoir des hommes qui rempliront leur rôle social sans défaillance.

Dans quelques communes, le garde champêtre est chargé du balayage de la salle de classe et parfois de la préparation du poêle, ce qui constitue une amélioration légère, car cet homme non payé prend rarement le travail au sérieux.

Cependant toutes les communes peuvent faire l'effort financier nécessaire. Il ne s'agit, en admettant un total de 200 jours de classe, que d'une dépense de 400 francs par classe.

Il semble que le balayage simple, même exécuté par une grande personne rompue à cette besogne, soit insuffisant et dangereux ; à plus forte raison quand il est effectué par des écoliers dont la négligence est presque inhérente au jeune âge.

Nous avons tenté de résumer en ces quelques pages les principaux problèmes inhérents à l'organisation matérielle de l'hygiène scolaire rurale.

IV

L'HYGIÈNE INDIVIDUELLE DE L'ÉCOLIER

Ce serait limiter singulièrement le rôle de l'hygiène scolaire que de le borner strictement à la vie de l'enfant à l'école. Elle doit s'étendre à toute l'existence de l'écolier et doit porter ses fruits même bien au delà jusqu'à l'âge adulte.

Le rôle éducatif de l'école primaire n'est plus à souligner et à mesure que les notions pédagogiques évoluent, il s'affirme de plus en plus. Dans quel domaine l'éducation familiale aurait-elle besoin d'être complétée davantage que dans celui de l'hygiène ?

Dans le milieu rural, quatre problèmes domineront les préoccupations : celui de la propreté corporelle, l'hygiène des vêtements, l'hygiène des habitations et l'hygiène alimentaire.

Nous avons déjà dit que dans la question de la propreté corporelle, on n'obtiendra de résultats réels qu'en assurant cette propreté par les moyens de l'école même. Apprendre à l'enfant qu'il faut se laver tous les jours et l'obliger à le faire chez lui, c'est bien, mais pouvoir le laver et même le baigner à l'école serait bien mieux. De tels moyens existent

déjà dans de nombreuses écoles urbaines. Or, une telle disposition serait encore plus utile à la campagne où les parents ignorent plus souvent l'hygiène la plus élémentaire et où la pénurie de l'eau et des moyens de propreté empêche de l'appliquer.

Il y a des mesures de propreté corporelle que l'on peut faire prendre à l'enfant à l'école, même avec les moyens actuels. C'est par exemple le lavage des dents. On peut leur procurer des brosses à dents (chose que les parents négligent souvent) et leur apprendre à laver leurs dents.

En ce qui concerne l'hygiène vestimentaire, l'école devra s'attacher à combattre les préjugés et les routines de la campagne à cet égard. On sait combien les habitudes des paysans sont irrationnelles et antihygiéniques au point de vue vestimentaire. Il faudra apprendre aux enfants de changer de linge pour la nuit et prendre du linge propre au moins une fois par semaine. Quant aux vêtements de dessus, il faut inculquer aux enfants le principe qu'il ne faut pas manger avec des vêtements de travail chargés de terre, de purin, etc.

Pour pouvoir agir utilement dans ce sens, il faut que l'école puisse donner l'exemple et puisse même agir en fournissant certaines pièces de vêtements ou moins en assurant le lavage. Pour donner un exemple, nous avons déjà insisté sur la nécessité d'un vestiaire scolaire se trouvant dans un local indépendant de la salle de classe. Lorsque les

vêtements des enfants sont trouvés défectueux ou malpropre, le maître peut difficilement protester parce qu'on peut toujours lui répondre par l'argument irréfutable du manque de moyens. C'est ici que l'école devrait pouvoir prêter l'assistance aux enfants. En soulageant ainsi les charges des parents, l'école aurait plus d'autorité et de force de persuasion pour combattre leurs préjugés. Notons que certains établissements d'enseignement libre, grâce aux œuvres de charité qui les appuient, ont devancé l'Etat dans ce domaine.

Quant à l'hygiène des habitations, l'école doit agir sur elle par l'exemple. Apprendre aux habitants des campagnes qu'une habitation doit être aérée, qu'elle doit être protégée contre les mouches et autres insectes, qu'elle doit être protégée contre les émanations des tas de fumier, des lieux d'aisance, etc., n'est guère possible qu'en faisant de l'école un modèle de propreté. Le maître lui-même, en faisant de son habitation un exemple de l'hygiène, montrera la voie, et on le loge parfois dans des locaux peu dignes de lui et du rôle social qu'il a à remplir

Par la disposition de ses water-closets, l'école doit également attirer l'attention sur cette question si souvent négligée à la campagne et qui est encore bien souvent la source d'épidémies. Jusqu'à présent bien peu d'écoles peuvent à ce sujet servir de modèles. Presque toutes ont encore des fosses ouvertes à l'air libre ; les mouches peuvent y pénétrer et dis-

séminer ensuite partout les germes infectieux. Le minimum serait de voir un clapet à tirette obturer ces orifices. Le nettoyage n'est fait qu'une, parfois deux fois par semaine ; il pourrait être effectué automatiquement si toutes les écoles étaient pourvues d'un petit château d'eau, nécessaire d'ailleurs pour d'autres usages tels que douches, lavabos, arrosage du jardin d'expériences qui est le complément de quelques écoles.

Nous en arrivons au problème de l'hygiène alimentaire. La population rurale est encore très loin d'avoir compris la nécessitée d'une alimentation variée et suffisante qui est la base même de l'hygiène alimentaire moderne. On n'a qu'à voir le casse-croûte que les enfants demeurant trop loin de l'école apportent pour leur déjeuner. Il consiste le plus souvent en un morceau de pain et du lard ou du fromage. Ce repas froid est consommé dans la salle de classe.

Dès 1880, on s'est rendu compte de la nécessité de créer des cantines scolaires pour assurer une nourriture convenable aux enfants qui ne peuvent. pour une raison ou pour une autre, rentrer chez eux pour le repas du midi. Cependant, ces cantines scolaires existent surtout dans les villes. A la campagne, c'est l'institutrice ou la femme de l'instituteur qui, par leurs propres moyens, essaient de remédier à la situation. Tous doivent cesser rapidement cette lutte inégale ; les traitements ne sont pas assez considérables pour permettre de telles libéra-

lités ; ce surcroît de travail devient vite exténuant ; il faut avoir suivi de près de telles tentatives pour se rendre compte de leurs difficultés. Seul reste donc possible le principe de la cantine scolaire, tenue par une personne étrangère à l'école, mais sous la direction du maître ou d'une personne qualifiée. Nous avons déjà dit qu'il y a là un moyen d'agir sur toutes les habitudes alimentaires du peuple.

V

ENSEIGNEMENT DE L'HYGIÈNE

L'enseignement théorique de l'hygiène est prévu dans le programme de l'instruction primaire. Nous pensons que l'enseignement théorique ne peut avoir qu'un effet insignifiant s'il n'appuie pas sur des réalisations pratiques et sur l'exemple. Néanmoins un tel enseignement est nécessaire.

Il doit se faire, lorsqu'il s'adresse à des enfants jeunes, sur le mode familier. Il doit s'abstenir de toute abstraction et il doit surtout s'adapter aux conditions locales. A propos d'un fait fortuitement observé, le maître doit attirer l'attention des élèves sur un point d'hygiène, puis sur un autre. Cet enseignement ne doit pas reculer devant les actes souvent tenus à l'écart par une pudeur mal comprise. L'enfant doit apprendre l'hygiène de son intestin, de sa vessie, comme celle de ses autres organes. D'ailleurs l'enfant de la campagne a pour ces choses une compréhension plus saine que celui des villes.

C'est à l'enseignement théorique qu'incombe encore la tâche importante de la lutte antialcoolique et antituberculeuse. Montrer l'influence néfaste de

l'alcool, la nécessité de ne pas cracher par terre va très souvent à l'encontre de l'exemple fourni par les parents. Cette tâche est donc souvent délicate. Tout en ne froissant pas la susceptibilité des parents, jaloux de leur autorité, le maître peut inculquer certains principes essentiels aux élèves. Ceux-ci voient en effet malheureusement trop souvent dans leur foyer même les exemples des méfaits de l'alcool.

Ne nous faisons cependant pas d'illusions sur l'efficacité de cette propagande. C'est plus tard, pendant la période post-scolaire, que l'on acquiert les habitudes alcooliques et les préceptes enseignés à l'enfant sont à ce moment-là oubliés depuis longtemps. Tout ce qu'il faut tâcher d'obtenir, c'est qu'on ne donne pas d'alcool aux enfants, ni trop de vin, ainsi que cela se fait encore dans beaucoup de régions.

Quant à la lutte antituberculeuse, elle rencontrera moins d'obstacles d'ordre psychologique, mais son but doit être encore d'atteindre les parents par l'intermédiaire des enfants. Ici aussi, l'exemple et la prophylaxie feront plus que tous les discours.

Le maître doit, en toutes ces matières, avoir un contact direct avec les parents. Sans vouloir leur faire un véritable enseignement qui serait généralement mal accueilli, l'instituteur doit essayer de persuader les parents de la nécessité de telle mesure, de telle précaution, en leur faisant comprendre son importance pour l'avenir de l'enfant.

Nous n'insistons pas sur l'enseignement aux maîtres. Celui-ci est fait dans les écoles normales. Quant à la mise au courant des instituteurs des nouveautés hygiéniques, elle entre tout à fait dans les atributions du médecin inspecteur des écoles. D'ailleurs l'influence de celui-ci peut-être bien plus grande aussi sur les parents et même sur les élèves. Ceci nous amène maintenant à envisager précisément le rôle de ce médecin.

VI

LE ROLE DU MÉDECIN SCOLAIRE

On a beaucoup discuté sur la question de savoir si le médecin inspecteur scolaire devait être un fonctionnaire dévoué uniquement à cette tâche ou bien un praticien ayant sa clientèle et logeant au milieu même la population.

Chaque opinion est défendable par un certain nombre d'arguments, sur lesquels nous n'insistons pas. Il importe en effet avant tout qu'il y ait des médecins s'occupant de l'hygiène des écoles, peu importe ensuite leur recrutement.

Administrativement, la tâche essentielle du médecin scolaire se porte sur les points suivants :

a) surveillance de la salubrité des locaux scolaires ;

b) prophlaxie des maladies contagieuses ;

c) examen périodique de tous les élèves.

Dans sa préface au livre de Dufestel, M. le Professeur Tanon voudrait voir s'étendre les attributions de ce médecin : « Le médecin scolaire doit non seulement combattre les maladies contagieuses,

mais encore les prévenir et enseigner à les prévenir. Il doit veiller sur la santé des enfants, rectifier toutes les erreurs d'hygiène, conseiller les parents, conseiller les maîtres, surveiller l'alimentation. Il doit faire un examen complet de chaque élève, faire une sélection judicieuse, donner une orientation à chaque cacarctère et à chaque constitution, réformer celles de ces dernières qui seraient trop faibles. Il a hérité de la charge des anciens philosophes et des gymnastes de Grèce et de Rome qui avaient à tâche de perfectionner les corps et les esprits, de rendre la race forte et résistante, de la préparer aux luttes de la vie. »

Nous ne saurions mieux résumer le rôle magnifique qui incombe à ce médecin, mais, hélas ! il reste encore souvent un rêve dans les écoles de campagne. La surveillance de la salubrité des locaux ne serait efficace que si le médecin possédait un certain pouvoir de sanction. Constater que certains locaux sont défectueux ne suffit pas pour les rendre plus salubres. Devant l'insuffisance des crédits, les pouvoirs locaux se contentent d'enregistrer les observations du médecin.

C'est dans le domaine de la prophylaxie des maladies contagieuses que le médecin peut encore actuellement agir le mieux. C'est lui qui ordonne l'éviction scolaire des enfants atteints de maladie contagieuse, c'est encore lui qui ordonne la fermeture de l'école en temps d'épidémie. Le soin de la désinfection lui incombe également. Avec plus de

moyens, il pourrait encore plus. En agissant sur l'hygiène générale, il pourrait non seulement circonscrire une épidémie, mais aussi en empêcher l'éclosion.

Quant à l'examen périodique des élèves, il y a encore à peu près tout à faire dans la plupart des campagnes. Le médecin scolaire n'a matériellement pas le temps de s'occuper suffisamment individuellement de chaque élève. L'établissement de fiches de santé scolaires n'existe encore guère que dans certaines grandes villes.

Il en est ainsi de l'établissement des dispensaires scolaires dont la création contribuerait cependant puissamment à transformer les écoles en de véritables centres d'hygiène.

VII

L'ÉCOLE, CENTRE D'HYGIÈNE

Les habitants des villes ont la possibilité de s'adresser à de multiples endroits lorsqu'ils veulent obtenir des conseils d'hygiène. Les hôpitaux, les dispensaires, les bureaux d'hygiène, etc., constituent autant de centres d'hygiène d'où part la propagande et où sont distribués les divers moyens d'assistance. La population rurale est privée de tous ces établissements et, à notre avis, c'est l'école qui devrait assumer le rôle de centre d'hygiène du village.

Pour réaliser un tel programme, il faut disposer avant tout d'une organisation matérielle suffisante. Ce serait rendre un mauvais service à la cause de l'hygiène que d'utiliser les écoles actuelles insuffisantes à tout point de vue.

Le premier pas serait de disposer de moyens pratiques d'assistance aux enfants : lavabos et douches gratuits, aménagement plus hygiénique des locaux scolaires et de leurs annexes. Pour surveiller l'hygiène alimentaire et vestimentaire, nécessité de créer des cantines scolaires et de distribution de vêtements au moyen de caisses de mutualité scolaires.

En renforçant la surveillance médicale, on arriverait à créer sinon des dispensaires scolaires, du moins un centre de dépistage des maladies contagieuses et une sorte de consultation de médecine infantile et d'orientation.

C'est grâce à ces moyens et en demandant le minimum de sacrifice pécuniaire aux parents qu'on arriverait à agir sur ceux-ci. N'oublions pas que la tâche essentielle est de corriger les erreurs séculaires d'hygiène des populations rurales. Pour sauvegarder l'avenir, il suffit d'éduquer la jeunesse, mais faut-il encore que la résistance des parents ne compromette pas le présent.

Ce présent, il ne faut pas se le dissimuler, est fort sombre. A la Conférence d'Hygiène Rurale de 1931, Pittaluga a dépeint la situation de la façon suivante : « On a exalté, pendant le XVIII[e] siècle, le mythe de la félicité de la vie rurale. Les bonheurs de la vie villageoise, la tranquille existence à la campagne, les bienfaits du travail agricole étaient décrits comme un état idéal au point de vue de l'esprit et du corps. Or, ce tableau idyllique, imaginé à travers des traditions chères au souvenir de Virgile, n'a pas résisté à la critique d'un examen plus positif. La réalité est malheureusement bien différente. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que, si le milieu rural ne comptait pas avec les grands facteurs naturels d'assainissement (la lumière solaire, le grand air), ses conditions de vie, en tant qu'elles dépendent des facteurs domestiques et sociaux, se-

raient pires et conduiraient à des situations d'ordre organique de beaucoup plus pénibles que les conditions du milieu urbain. »

Dans de nombreux pays, en effet, la mortalité est plus élevée à la campagne que dans les villes. Tel n'est pas le cas de la France, mais les conditions de la vie laissent encore beaucoup à désirer dans les campagnes françaises. A notre avis, c'est au moyen de l'école et par l'hygiène scolaire que l'on pourrait agir le plus efficacement. Il s'agit là d'un problème national, touchant l'exode rural et l'avenir même de la race.

CONCLUSIONS

1° L'organisation de l'hygiène scolaire en France est pratiquement sous la dépendance des autorités locales et est avant tout facteur des crédits que ces autorités veulent et peuvent lui accorder. On lui donne donc beaucoup plus de soins dans les grandes collectivités urbaines que dans les milieux ruraux. Il y aurait cependant urgence à remédier à l'état de choses actuel, notoirement défectueux.

2° Au point de vue des moyens matériels, l'école rurale reste très en arrière des progrès de l'hygiène. Les bâtiments sont souvent vétustes et privés des annexes et accessoires scolaires indispensables.

3° La santé de l'écolier est insuffisamment garantie car on est généralement dépourvu des moyens de propagande et d'assistance qui sont répandus dans les écoles des villes.

4° L'enseignement théorique de l'hygiène est insuffisant pour avoir une réelle influence. C'est avant tout en fournissant des exemples et en agissant directement que l'on peut espérer des résultats.

5° L'inspection médicale existe à peine à l'état d'ébauche dans certaines campagnes. Même là où

elle existe réellement, le médecin est mal armé, devant l'insuffisance des moyens matériels. Le rôle considérable du médecin scolaire, pleinement compris dans les centres urbains, reste complètement méconnu dans l'école rurale.

6° Cependant, l'hygiène scolaire devrait jouer à la campagne un rôle bien plus considérable encore que dans les villes. L'école devrait y constituer le véritable foyer de l'hygiène et essayer d'agir sur les parents par l'intermédiaire des enfants. Les conditions de la vie rurale, malgré l'existence d'un certain nombre de conditions naturelles favorables, restent inférieures à celles de la vie urbaine. Il est urgent d'y remédier pour l'avenir de la race.

Vu : Le Doyen,
TIFFENEAU.

Vu : Le Président,
L. TANON.

Vu et permis d'Imprimer :
Le Recteur de l'Académie de Paris,
ROUSSY.

BIBLIOGRAPHIE

Congrès international d'Hygiène rurale. Genève, 1931.

Dufestel (L.). — Hygiène scolaire. Paris, Doin, 1933.

Gfiéard. — Législation de l'enseignement primaire.

Gorichon (H.). — Hygiène de l'enfant à l'école. Paris, 1905.

Lamy (G.) et Gobrau (L.). — Réglementation de l'hygiène scolaire. Paris, Delagrave.

Mouly (G.). — Manuel d'Hygiène rurale. Paris, Maloine, 1914.

Tanon (L.). — Préface au livre de Dufestel.